



Cérémonie de signature des conventions pour la mise en œuvre du
Programme d'extension et de mise à niveau environnementale des
infrastructures du PAPN

Discours de Claude BOCHU, Chef de Délégation adjoint de l'Union
européenne en République du Congo

Excellence Monsieur le Ministre des Finances et du Budget,
Excellence Monsieur le Ministre des Transports, de la marine
marchande et de l'aviation civile
Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France en République du
Congo, Cher Bertrand
Monsieur le Directeur du Port autonome de Pointe-Noire, Cher
Séraphin,
Monsieur le Directeur de l'Agence française de développement, Cher
Lionel,
Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités,

A l'instar de la position géographique privilégiée du Port autonome
de Pointe-Noire, à la croisée des grands axes maritimes et débouché
d'un vaste hinterland, le démarrage de cet ambitieux programme de
133 millions d'euros - dont 30 millions d'euros de subvention de
l'Union européenne et 70 millions d'euros de prêt de l'Agence
française de développement - intervient également à la croisée des
chemins.



A la croisée des chemins... car face aux défis économiques que traverse le pays et à la montée en puissance de corridors concurrents, il importe de renforcer la position du Port autonome de Pointe-Noire comme principal port d'éclatement et de redistribution de la sous-région.

C'est bien l'ambition de ce programme qui s'inscrit dans la lignée de l'appui plus global qu'apporte l'Union européenne au renforcement de l'intégration régionale et au développement économique de la sous-région - en particulier à la dynamisation du corridor 13 reliant Pointe-Noire à Bangui et au-delà. Car, conforter la position du port de Pointe-Noire n'aurait pas de sens sans le développement du système de transport multimodal y afférent, alliant dessertes ferroviaires, fluviales et routières.

C'est dans cette optique que l'Union européenne a choisi une approche multiforme associant le présent appui à d'autres projets tels que la mise à jour du Plan national des transports, adopté en janvier dernier, l'appui à la navigabilité du fleuve Congo, l'installation de nouvelles grues pour le port de Brazzaville dont la mise en service est prévue dans les semaines qui viennent, ou encore la réhabilitation de la route nationale numéro 1 de Kinkala à Mindouli,



pour laquelle nous ne pouvons que rappeler aux autorités l'urgence et l'intérêt économique de finaliser les travaux avant que les dégradations ne deviennent irrécupérables.

A la croisée des chemins également... car face au risque bien réel d'épuisement des ressources halieutiques dans les eaux du Congo, il n'existe désormais d'autres alternatives que de mettre un terme à des pratiques non-durables qui mettent en danger la pérennité des stocks et la sécurité alimentaire des populations locales.

L'Union européenne appelle de ses vœux une exploitation mesurée de la ressource halieutique et se positionne aux côtés des acteurs du secteur pour les accompagner dans cette transition et retrouver un mode d'exploitation durable de la ressource. En témoigne par exemple notre appui à l'association Renatura qui œuvre, aux côtés des autorités congolaises, pour une meilleure conservation des espèces maritimes et l'amélioration de la législation en matière de pêche.



Enfin, doter le pays d'infrastructures de pêche industrielle et artisanale performantes, c'est aussi accompagner la diversification de l'économie, objectif prioritaire du partenariat entre la République du Congo et l'Union européenne.

Je ne saurais conclure mon propos sans saluer l'engagement de toutes les parties dans la préparation de cet important programme. L'Union européenne et ses Etats membres, en particulier la France via l'Agence française de développement, se tiennent aux côtés de la République du Congo et du Port autonome de Pointe-Noire pour contribuer à la réussite de ce programme clé de notre coopération. Ainsi, nous aurons ensemble pris le bon chemin.

Je vous remercie.